

Délibération du conseil municipal du 23 juillet 2026 n°D2026_49

Publiée sur le site internet de la commune le : 29 juillet 2026
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux-mille-vingt-six le vingt-trois juillet à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vougy légalement convoqués le 7 juillet 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie située 1 route de Genève à Vougy, sous la présidence de M. MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy.

Présents : 18

Quorum atteint

Absents : 2

Dont 1 absente ayant donné pouvoir :

- DEBBICHE Frédérique ayant donné procuration à JACQUARD Hervé

Votants : 19

Secrétaire de séance : Mme CAPRI Brigitte, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

NOM Prénom	Présent	Absent	NOM Prénom	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		GENOVA Antonio	X	
LAURENSON David	X		PEPIN Nathalie	X	
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X	
DÉPOISIER Mathieu	X		DEPOISIER Fabrice	X	
PASQUALIN Martine	X		LEDRU Sindy	X	
VALENTINI Christian	X		VOTTERO Cédric	X	
MENEGON Daniel		X	AKKAOUI Clémence	X	
SCANU Stéphane	X		DEBBICHE Frédérique		X
DECROUX Elisabeth	X		JACQUARD Hervé	X	
BOUACHRAOUI Saïda	X				

OBJET : SUPPRESSION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la demande écrite et non équivoque de démission présentée par Mme Stephanie HURIEZ en date du 8 juin 2026,

CONSIDÉRANT que rien ne s'oppose à ce qu'il soit donné satisfaction à Mme Stephanie HURIEZ,

Vu l'arrêté du maire n°AP2026_36 en date du 10 juin 2026 portant radiation pour cause de démission de Mme Stéphanie HURIEZ, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

CONSIDÉRANT qu'il convient de supprimer le poste de Mme Stéphanie HURIEZ, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE la suppression** d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 22.69/35^{ème} d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- **FIXE** comme suit le tableau des effectifs :

CADRES OU EMPLOIS	DÉLIBÉRATIONS	DURÉE EFFECTIVE HEBDOMADAIRE	TAUX DE RÉMUNÉRATION HEBDOMADAIRE
FILIERE ADMINISTRATIVE Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (B) Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (C) Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (C) Adjoint administratif territorial (C) (<i>surcroît de travail</i>)	16/12/2021 19/03/2008 11/04/2024 08/03/2024	35 h 36 h 15 mn 28 h 21 h	35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème} 28/35 ^{ème} 21/35 ^{ème}
FILIERE TECHNIQUE Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (C) Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (C) Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (C) Adjoint technique territorial (C) Adjoint technique territorial (C) (<i>emploi saisonnier</i>) Adjoint technique territorial (C) (<i>surcroît de travail</i>) Adjoint technique territorial (C) (<i>service scolaire</i>)	25/05/2005 16/12/2021 04/03/2026 21/12/2005 25/05/2023 21/09/2023 21/01/2025	1 x à 39 h/1 x 31h 3 h 40 h annualisées 1 x à 39 h/1 x 31h 1 x à 39 h/1 x 31h 1 x à 39 h/1 x 31h 40 h annualisées	35/35 ^{ème} 3/35 ^{ème} 35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème}
FILIERE MÉDICO-SOCIALE ATSEM principal de 1 ^{ère} classe (C)	04/03/2026	39 h annualisées	31,69/35 ^{ème}
FILIERE CULTURELLE Adjoint territorial du patrimoine (C)	29/09/2010	35 h	35/35 ^{ème}

La secrétaire de séance,



CAPRI Brigitte

Le Maire,

MASSAROTTI Yves



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.